

D'autre part, durant une période de régression, nous sommes portés à adopter des lignes de conduite avantageuses pour les régions les plus favorisées durant les périodes de prospérité et ceux dont j'ai parlé sont abandonnés à leur sort. Je prie instamment le gouvernement d'examiner à nouveau ses initiatives qui ont favorisé l'inflation et d'en adopter d'autres destinées à enrayer l'inflation aussi rapidement que possible. Le gouvernement ne devrait pas permettre que sa politique actuelle prolonge l'effet des pressions inflationnistes qui se manifestent dans notre économie et que nous devons enrayer si nous voulons que nos concitoyens jouissent d'une certaine aisance.

[Français]

M. Gérard Loiselle (Sainte-Anne): Monsieur l'Orateur, j'ai été quelque peu surpris, lorsque j'ai lu le texte de la motion de méfiance de l'honorable député de Northumberland (M. Hees), de constater qu'on blâme le gouvernement d'avoir imposé des restrictions au sujet des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

On semble s'imaginer que cet organisme est une société prêteuse qui doit s'occuper de prêter les sommes d'argent nécessaires aux entrepreneurs qui veulent donner de l'ampleur à leur industrie.

Je ne suis pas de cet avis, car la SCHL n'existe que pour donner une impulsion à l'industrie privée du logement. J'aimerais vous lire quelques extraits d'un dépliant, publié par la SCHL relativement à certaines responsabilités de cette Société qui n'est pas, à mon avis, une Société prêteuse:

Il en résulte que la Société s'intéresse à tous les aspects du logement, de l'accroissement et de l'aménagement des villes. En plus de s'occuper des prêts hypothécaires, la Société s'intéresse aux recherches sur le logement, à l'urbanisme et à la rénovation urbaine, à l'établissement et à l'expansion du marché d'hypothèques, à l'amélioration des modèles de maisons, et de la construction ainsi qu'à la construction de logements pour répondre aux besoins de certains groupes particuliers, comme les personnes âgées, les familles à faible revenu, et les étudiants d'universités.

C'est dans cet ordre d'idées que je veux discuter cet après-midi de la motion de blâme proposée à la Chambre.

On semble s'offusquer du fait que le gouvernement limite les moyens d'emprunt. Dans une déclaration que l'honorable ministre responsable faisait le 3 mai dernier, il disait:

...le gouvernement prend en ce moment et va continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir un programme de prêts hypothécaires consentis directement par la SCHL au même volume que celui de l'an dernier alors que la Société a approuvé des prêts pour la construction d'environ 31,500 logements...

Il n'y a pas de restriction. Le gouvernement s'engage dès aujourd'hui à continuer le même

programme d'expansion dans le domaine domiciliaire que l'an dernier.

Le gouvernement ne refuse pas de garantir les prêts. Il s'agit, pour l'entreprise privée, de trouver les sociétés prêteuses qui lui permettront de continuer ses travaux.

Pour ma part, représentant un comté de la cité de Montréal, je me limiterai à discuter de la rénovation urbaine en rapport avec la construction d'habitations unifamiliales.

Dans Montréal, actuellement, le problème qui se pose est celui-ci: une partie de la population s'éloigne du centre pour s'établir en banlieue. La même chose se produit dans presque toutes les grandes villes, avec le résultat que plusieurs logements sont à louer. Or, si des logements sont à louer, c'est parce qu'on ne peut pas offrir aux citoyens des logements salubres et modernes comme ils peuvent s'en procurer dans les banlieues.

• (3.40 p.m.)

J'ai moi-même des amis qui ont acheté une maison en banlieue et, en dedans d'un an, ils ont été obligés de revenir vivre dans la cité de Montréal car les commissions scolaires de certaines banlieues ne pouvaient fournir les facilités accessibles dans la métropole. Certaines familles doivent donc revenir dans la grande ville de Montréal, où elles peuvent profiter de tous les moyens.

Je tiens à discuter de rénovation urbaine, car je vis le problème dans la cité de Montréal. J'ai à maintes fois, dans cette enceinte, parlé de ce problème et, à titre de conseiller de la ville de Montréal depuis 16 ans, je ne cesserai de continuer à prêcher la rénovation urbaine.

Je me félicite de voir que la loi régissant la Société centrale d'hypothèques et de logement a été amendée en 1964, justement pour faciliter ces développements de rénovation.

Le problème qui existe pour nos municipalités de la province de Québec est le fait que le gouvernement provincial n'a pas toujours regardé ce problème de front. Dans toutes les autres provinces, les autorités ont établi une commission municipale pour fournir aux différentes municipalités les moyens d'étudier le problème de rénovation. C'est ce qui nous a manqué dans la province de Québec.

La ville de Montréal a réussi, par les années passées, à ériger le centre domiciliaire connu sous le nom de «Les habitations Jeanne-Mance». Le seul déboursé du gouvernement provincial a été une subvention d'un million de dollars, et n'eût été la bonne volonté de l'administration municipale du temps qui a concentré son travail à l'amélioration du centre, «Les habitations Jeanne-Mance» n'existeraient pas aujourd'hui.